

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 11 mars 2021

Date de convocation : 3 mars 2021
Date d'affichage : 3 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 32
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt et un et le onze mars,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Philippe EGG, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Michel PARTAGE, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA, Michel SIMOS et Bernadette VITALE,

Procurations de : Géraud DE SABRAN PONTEVES à Mylène GARCIN, Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Valérie GRANGE à Marc JAUBERT, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND à Michel PARTAGE, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

Absents et excusés : Romain BRETT, Anne-Marie DAUPHIN

Madame Nathalie LE BOUC est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-021

Désignation de la commission de délégation de service public

Rapporteur : Mylène Garcin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1411-5 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

L'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales impose l'intervention d'une commission dans la procédure d'attribution d'une délégation de service public.

Cette commission est chargée d'analyser les dossiers de candidature et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Elle est également chargée de se prononcer sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% préalablement à sa validation par le conseil communautaire.

La réunion de cette commission est prévue quand bien même la Délégation de Service Public est passée selon les dispositions de quasi-régie prévue au code de la commande publique.

Cette commission est composée du Président de COTELUB, qui la préside, et de cinq membres titulaires, ainsi que de cinq membres suppléants.

Les membres de la commission sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant les listes des candidatures déposées ;

Après dépouillement du scrutin et application de la représentation proportionnelle au plus fort reste

Les délégués titulaires sont :

1 ^{er} délégué titulaire	Pierre AUBOIS
2 ^{ème} délégué titulaire	Bernadette VITALE
3 ^{ème} délégué titulaire	Rosemarie DUMONTIER
4 ^{ème} délégué titulaire	Grégory RISBOURG
5 ^{ème} délégué titulaire	Jacques NATTA

Les délégués suppléants sont :

1 ^{er} délégué suppléant	Alain DE VILLEBONNE
2 ^{ème} délégué suppléant	Josiane GIRAUDON
3 ^{ème} délégué suppléant	Michel PARTAGE
4 ^{ème} délégué suppléant	Nathalie LEBOUC
5 ^{ème} délégué suppléant	Samantha KHALIZOFF

Après avoir procédé aux élections et élu les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants, le conseil communautaire :

- **Approuve** la composition de la commission de Délégation de Service Public telle que mentionnée ci-avant ;
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

39 voix POUR

UNANIMITE des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRNOVITCH
Président

